

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE (justificatifs non réclamés par le CDG) Accès à un grade de catégorie A

Situation administrative	Pièces justificatives à fournir
Grade actuel	Dernier arrêté précisant le grade actuel
Echelon dans ce grade	Dernier arrêté précisant l'échelon
Date de nomination stagiaire dans le cadre d'emploi actuel	Arrêté de nomination en qualité de stagiaire
Date de titularisation dans ce cadre d'emploi	Arrêté de titularisation

Critères de cotations déterminés par les membres de la C.A.P.	Pièces justificatives à fournir Les documents ne seront pas réclamés. En cas de non réception : le point n'est pas comptabilisé
Ancienneté Ancienneté de service dans un grade de catégorie B et dans le cadre d'emplois de Secrétaire de mairie catégorie A	Etat récapitulatif des services en catégorie B, chaque document doit être signé par les autorités concernées Et Contrats et renouvellement relevant d'un emploi de catégorie B. ET/OU - Arrêté de nomination sur un emploi de catégorie B Pour les secrétaires de mairie : arrêtés + contrats 1-En cas de périodes accomplies sur un temps d'emploi cumulé inférieur au mi temps (actuellement moins de 17 heures 30 - avant le 01/01/2002 moins de 19 heures 30) : Joindre le (les) arrêté(s) portant recrutement de l'agent et précisant le temps d'emploi hebdomadaire. Et joindre le (les) arrêté(s) justifiant l'augmentation du cumul de temps d'emploi égal ou supérieur à un mi-temps. 2-En cas de période(s) accomplie(s) en position de disponibilité et autres périodes non comprises dans la carrière : Joindre les arrêtés de disponibilité et les arrêtés de réintégration. 3-En cas de période(s) accomplie(s) en congé parental : joindre les arrêtés de placement en congé parental et de réintégration

<u>CONCOURS/EXAMENS</u> Réussite à un examen professionnel d'avancement de grade dans le cadre d'emploi actuel de l'agent	Diplôme OU Attestation délivrée par l'organisateur de l'examen OU Arrêté de changement de grade mentionnant la réussite à l'examen professionnel
Réussite à un examen professionnel d'accès à la catégorie A	Diplôme OU Attestation délivrée par l'organisateur de l'examen
Lauréat de concours catégorie B	Diplôme OU Attestation d'admissibilité délivrée par l'organisateur du concours OU Arrêté de nomination suite à l'obtention du concours
Présentation aux épreuves du concours du grade visé : - Reçu admissibilité - non admissibilité (dans les 10 dernières années)	Attestation d'admissibilité délivrée par l'organisateur du concours OU Relevé de note Attestation de présence au concours effectuée par l'organisateur du concours OU Courrier de l'organisateur du concours précisant que l'agent n'est pas admissible
<u>DIPLOMES/FORMATIONS</u> Diplômes obtenus	Copie du diplôme le plus élevé OU Attestation délivrée par l'académie, l'établissement de formation
Formations professionnelles effectuées dans un grade de catégorie B, depuis les 5 dernières années (hors FIA ou FAT) Pour information : F.I.A. : Formation initiale d'application F.A.T. : Formation avant titularisation F.A.E. : Formation d'adaptation à l'emploi Ces formations peuvent avoir été effectuées dans le cadre des formations obligatoires : Formation de professionnalisation au 1^{er} emploi, Formation de professionnalisation tout au long	Attestations datées et délivrées par le CNFPT ou l'établissement de formation

de la carrière Formation de professionnalisation suite à la prise de poste de responsabilité	
RESPONSABILITES Encadrement direct	Organigramme Fiche de poste actuelle détaillée Arrêté de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) Entretien professionnel (fiche de notation)
Fonctions d'expertise (aide à la décision)	Organigramme Fiche de poste actuelle détaillée Arrêté de NBI Entretien professionnel (fiche de notation)
Polyvalence Exemples : secrétaire de mairie, agent encadrant plusieurs services, agent multipostes ...	Organigramme Fiche de poste actuelle détaillée Arrêté de NBI pour l'encadrement, Entretien professionnel (fiche de notation)
<u>POINTS ATTRIBUES SELON LES CRITERES SUIVANTS PAR LES MEMBRES DE LA CAP :</u> - Appréciation de l'autorité territoriale - Nombre de fois où le candidat a concouru à la promotion interne pour l'accès au grade visé - Motivation de l'agent - Autres	Organigramme général de la collectivité Organigramme de service Fiche de poste détaillée Arrêté de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) 3 derniers entretien professionnel ou fiche de notation Rapport détaillé de l'autorité territoriale Lettre motivée par l'agent proposé Lettre(s) du Centre de Gestion de l'Oise précisant que l'agent n'est pas inscrit sur la liste d'aptitude pour le grade visé

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE (justificatifs non réclamés par le CDG) Accès à un grade de catégorie B

Situation administrative	Pièces justificatives à fournir
Grade actuel	Dernier arrêté précisant le grade actuel
Echelon dans ce grade	Dernier arrêté précisant l'échelon
Date de nomination stagiaire dans le cadre d'emploi actuel	Arrêté de nomination en qualité de stagiaire
Date de titularisation dans ce cadre d'emploi	Arrêté de titularisation

Critères de cotations déterminés par les membres de la C.A.P.	Pièces justificatives à fournir Les documents ne seront pas réclamés. En cas de non réception : le point n'est pas comptabilisé
Ancienneté :	
Ancienneté dans toutes les fonctions publiques au 1er janvier de l'année (<i>contrats de droit public + fonctionnaire</i>)	Etat récapitulatif des services, chaque document doit être signé par les autorités concernées OU Contrat et renouvellement ET/OU - Arrêté de nomination 1-En cas de périodes accomplies sur un temps d'emploi cumulé inférieur au mi temps (actuellement moins de 17 heures 30 - avant le 01/01/2002 moins de 19 heures 30) : Joindre le (les)arrêté(s) portant recrutement de l'agent et précisant le temps d'emploi hebdomadaire. Et joindre le (les) arrêté(s) justifiant l'augmentation du cumul de temps d'emploi égal ou supérieur à un mi-temps. 2-En cas de période(s) accomplie(s) en position de disponibilité et autres périodes non comprises dans la carrière : Joindre les arrêtés de disponibilité et les arrêtés de réintégration. 3-En cas de période(s) accomplie(s) en congé parental : joindre les arrêtés de placement en congé parental et de réintégration
Lauréat de concours ou examen catégorie C	Diplôme OU Attestation délivré par l'organisateur de

	l'examen OU du concours OU Arrêté de changement de grade suite à l'obtention de l'examen ou du concours
Concours :	
Présentation aux épreuves du concours du grade visé : - Reçu admissibilité - non admissibilité	Attestation d'admissibilité délivrée par l'organisateur du concours Attestation de présence par l'organisateur du concours OU courrier daté de l'organisateur du concours précisant que l'agent n'était pas admissible OU Relevé de note
Diplômes / formations :	
Diplômes obtenus	Copie du diplôme le plus élevé OU Attestation délivrée par l'académie, l'établissement de formation
Formations professionnelles effectuées dans un grade de catégorie C, depuis les 5 dernières années (hors FIA ou FAT) Pour information : F.I.A. : Formation initiale d'application F.A.T. : Formation avant titularisation F.A.E. : Formation d'adaptation à l'emploi Ces formations peuvent avoir été effectuées dans le cadre des formations obligatoires : Formation de professionnalisation au 1 ^{er} emploi, Formation de professionnalisation tout au long de la carrière Formation de professionnalisation suite à la prise de poste de responsabilité	Attestations datées et délivrées par le CNFPT ou l'établissement de formation
Responsabilités	
Encadrement	Organigramme Fiche de poste actuelle détaillée Arrêté de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) pour encadrement Entretien professionnel (fiche de notation)

Fonctions - polyvalence Exemples : secrétaire de mairie, agent encadrant plusieurs services, agent multipostes ...	Organigramme Fiche de poste actuelle détaillée Arrêté de NBI Entretien professionnel (fiche de notation)
---	---

Points attribués par les membres de la C.A.P., selon les critères suivants	Pièces justificatives à fournir Les documents ne seront pas réclamés. En cas de non réception : le point n'est pas comptabilisé
Appréciation de l'autorité territoriale Nombre de fois où le candidat a concouru à la promotion interne pour l'accès au grade visé	Organigramme Fiche de poste détaillée Arrêté de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) 3 derniers entretiens professionnels (fiches de notation) Rapport détaillé de l'autorité territoriale Lettre motivée par l'agent proposé Lettre(s) du Centre de Gestion de l'Oise précisant que l'agent n'est pas inscrit sur la liste d'aptitude pour le grade visé

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE (justificatifs non réclamés par le CDG) Accès au grade d'agent de maitrise Catégorie C

Situation administrative	Pièces justificatives à fournir
Grade actuel	Dernier arrêté précisant le grade actuel
Echelon dans ce grade	Dernier arrêté précisant l'échelon
Date de nomination stagiaire dans le cadre d'emploi actuel	Arrêté de nomination en qualité de stagiaire
Date de titularisation dans ce cadre d'emploi	Arrêté de titularisation

Critères de cotations déterminés par les membres de la C.A.P.	Pièces justificatives à fournir Les documents ne seront pas réclamés. En cas de non réception : le point n'est pas comptabilisé
Ancienneté :	
Ancienneté dans toutes les fonctions publiques au 1 ^{er} janvier de l'année (<i>contrats de droit public + fonctionnaire</i>)	Etat récapitulatif des services, chaque document doit être signé par les autorités concernées OU Contrat et renouvellement ET/OU - Arrêté de nomination 1-En cas de périodes accomplies sur un temps d'emploi cumulé inférieur au mi temps (actuellement moins de 17 heures 30 - avant le 01/01/2002 moins de 19 heures 30) : Joindre le (les)arrêté(s) portant recrutement de l'agent et précisant le temps d'emploi hebdomadaire. Et joindre le (les) arrêté(s) justifiant l'augmentation du cumul de temps d'emploi égal ou supérieur à un mi-temps. 2-En cas de période(s) accomplies en position de disponibilité et autres périodes non comprises dans la carrière : Joindre les arrêtés de disponibilité et les arrêtés de réintégration. 3-En cas de période(s) accomplies en congé parental : joindre les arrêtés de placement en congé parental et de réintégration
Ancienneté dans des grades d'avancement de catégorie C	Arrêté portant avancement de grade suite à un

	tableau d'avancement de grade (exemple : passage d'adjoint technique de 1^{ère} classe à adjoint technique principal de 2^{ème} classe) 1-En cas de périodes accomplies sur un temps d'emploi cumulé inférieur au mi temps (actuellement moins de 17 heures 30 - avant le 01/01/2002 moins de 19 heures 30) : Joindre le (les)arrêté(s) portant recrutement de l'agent et précisant le temps d'emploi hebdomadaire. Et joindre le (les) arrêté(s) justifiant de l'augmentation du cumul de temps d'emploi égal ou supérieur à un mi-temps. 2-En cas de période(s) accomplie(s) en position de disponibilité et autres périodes non comprises dans la carrière : Joindre les arrêtés de disponibilité et les arrêtés de réintégration. 3-En cas de période(s) accomplie(s) en congé parental : joindre les arrêtés de placement en congé parental et de réintégration
Concours / examens :	
Lauréat concours ou examens de catégorie C	Diplôme OU Attestation délivré par l'organisateur de l'examen OU du concours OU Arrêté de changement de grade mentionnant la réussite au concours ou à l'examen professionnel suite à l'obtention de l'examen ou du concours
Formations professionnelles <u>effectuées ou demandées</u> dans un grade de catégorie C, depuis les 5 dernières années. Ces formations peuvent avoir été effectuées dans le cadre des formations obligatoires : Formation de professionnalisation au 1^{er} emploi, Formation de professionnalisation tout au long de la carrière Formation de professionnalisation suite à la prise de poste de responsabilité	Attestations datées et délivrées par le CNFPT ou l'établissement de formation ET/OU Refus de formation par l'organisme de formation ou par l'employeur ET/OU Annulation de la formation par l'organisme de formation ou par l'employeur Attestations datées et délivrées par le CNFPT ou l'établissement de formation ET/OU Feuille de présence à la formation
Participation préparation concours d'Agent de maîtrise	Attestation d'admissibilité délivrée par l'organisateur du concours

Présentation aux épreuves du concours d'Agent de maîtrise : - Reçu admissibilité - non admissibilité	Attestation de présence par l'organisateur du concours OU Courrier daté de l'organisateur du concours précisant que l'agent n'était pas admissible OU Relevé de note
Diplômes	Copie du diplôme le plus élevé OU
Diplômes obtenus	Attestation délivrée par l'académie, l'établissement de formation

Points attribués par les membres de la C.A.P., selon les critères suivants	Pièces justificatives à fournir Les documents ne seront pas réclamés. En cas de non réception : le point n'est pas comptabilisé
- Appréciation de l'autorité territoriale - Nombre de fois où le candidat a concouru à la promotion interne pour l'accès au grade visé - Formations professionnelles demandées par l'agent et refusées par l'employeur ou annulées - Âge	Organigramme Fiche de poste détaillée Arrêté de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) 3 derniers entretien professionnel ou fiche de notation Rapport détaillé de l'autorité territoriale Lettre(s) du Centre de Gestion de l'Oise précisant que l'agent n'est pas inscrit sur la liste d'aptitude pour le grade visé Annulation de la formation par l'organisme de formation ou par l'employeur